

Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 19 OCTOBRE 2026

ORDRE DU JOUR :

Accueil du Conseil Municipal d'Enfants

Le Conseil Municipal accueille le Conseil Municipal Enfants (CME) qui a été élu le vendredi 16 octobre. Les nouveaux conseillers enfants sont Anouk Bellier, Timothée Bellier, Camille Quintin, Anna Poncet-Odin, Inès Bastide et Valentin Serraille.

Une première réunion est programmée le 07 novembre à 10h30 pour expliquer aux enfants le fonctionnement d'un conseil municipal d'enfants et discuter de leurs projets.

La commune de Saint-Martin-Lestra va élire son premier conseil municipal d'enfants et propose à Saint-Barthélemy que les deux CME travaillent ensemble.

Urbanisme – Droit de préemption

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner pour les parcelles A 941, 942 et 943, qui correspondent au lotissement du Clos d'Hélène, situées en zone de droit de préemption urbain (le droit de préemption urbain signifie que la commune peut acquérir prioritairement un bien lors de la vente de celui-ci).

La parcelle A 943 correspond à la voie d'accès au lotissement et est classée dans le Plan Local d'Urbanisme en espace réservé.

Cet espace réservé a été mis pour permettre la création d'une voie d'accès à l'arrière du bâtiment de l'école, notamment pour faciliter les livraisons de granulés bois.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de préempter la parcelle A 943.

Projet Loire Habitat

Différents échanges ont eu lieu entre la commune et Loire Habitat, la proposition d'aménagement serait la suivante :

- ✓ Création de 6 logements (bâtiment en R+1), avec jardin pour les rez de chaussée et balcon pour les logements de l'étage.
- ✓ Création d'un parking public et privé
- ✓ La commune conserverait une bande de terrain au pourtour de la parcelle

Il est rappelé que dans la convention signée avec Loire Habitat il a été stipulé que la commune aurait un droit de regard sur l'aménagement de la parcelle.

Le conseil municipal donne son accord pour le projet présenté. Loire Habitat sera informé de cette décision, leur permettant ainsi le lancement des études et appels d'offres.

Service de remplacement des secrétaires de mairie de la Communauté de Communes de Forez-Est

La communauté de communes a mis en place un service permettant de remplacer les secrétaires de mairie du territoire en cas d'arrêt de travail, prévisible ou non, mais aussi pour un renfort en cas de charge exceptionnelle de travail.

La durée du remplacement est de 4 semaines maximum, renouvelable sous condition des besoins des autres communes. La durée hebdomadaire étant limitée à 35 heures, du lundi au vendredi, soit 5 jours de 7 heures. Le coût de cette prestation est de 28 € net de l'heure.

Pour pouvoir bénéficier de ce service, une convention doit être signée entre la commune et la communauté de communes. La signature de la convention est votée à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Dans la prévision d'un changement de grade au 1^{er} janvier 2027 de Maxime Blanc, il est proposé de modifier le tableau des effectifs et de créer le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le conseil municipal donne son accord.

Extension du réseau Télécom lieu-dit « Le Bœuf »

Suite à la délivrance d'un permis de construire à M. David Chalandon pour la construction d'une écurie d'élevage et de pension de chevaux au lieu-dit « Le Bœuf », il est nécessaire de faire une extension du réseau fibre.

Le conseil municipal donne à l'unanimité son accord.

Convention avec le Département pour la bibliothèque

Le Département a fait parvenir une convention concernant le réseau de bibliothèques de la Loire, dont celle de Saint-Barthélemy fait partie. Il s'agit d'harmoniser le logiciel, les fournitures,... et d'apporter une aide aux bibliothèques dans leur mode de gestion. Cette convention est valable pour un an. Une précision doit être demandée au Département quant à un éventuel coût financier pour la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention s'il n'y a aucun impact financier pour la commune.

Rapport du SAGE

Le SAGE (service d'aide à la gestion des énergies) est un service du SIEL permettant de connaître l'évolution des consommations d'énergies des bâtiments communaux. Le rapport 2025 indique que les consommations sont plutôt stables par rapport aux années précédentes. Le coût a quant à lui augmenté, ceci étant dû à la fin du bouclier tarifaire et au fait que la chaudière de la salle Laÿs étant tombé en panne, celle-ci a été remplacée temporairement par une chaudière fioul.

Le rapport 2026 intégrera le changement de chaudière de la salle Laÿs et la remise en route de la salle des fêtes.

Demandes de subventions 2027 à prévoir

Les commissions doivent faire le point sur leurs projets 2027 pour pouvoir cibler les éventuelles subventions qui pourraient être demandées. Les demandes de subventions seront actées lors de la réunion du mois de novembre.

Compte-rendu des commissions

Commission Cadre de vie

Fleurissement : Des personnes sont venues sur la commune pour donner des idées d'aménagement de massifs et de la place avec l'éventualité de planter des arbres.

Des devis ont été demandés.

La commission se réunira le 10 novembre à 18h.

Commission Intercommunale avec Saint-Martin

Une réunion va être proposée à Saint-Martin le 03 décembre à 18h.

Commission Actions Sociales

Il va être demandé au conseil municipal d'enfants de participer au repas offert aux personnes de plus de 70 ans, le 12 décembre, pour servir le dessert.

Commission Urbanisme

Travail lancé sur les emplacements réservés situés entre la place et le lotissement du Lavoir.

La commission va travailler sur l'identification des zones constructibles à proposer pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Commission Agriculture

La commission se réunit le 23 octobre à 18h.

Commission Services Municipaux

Conseil d'école le 10 novembre.

Commission Finances

La commission se réunit le 26 octobre à 11h.

Commission Travaux

ERAC : Il reste quelques finitions mais la salle a pu être louée par le Club pour sa choucroute.

Le local de la Maison Marguerite va être aménagé prochainement.

Des devis sont demandés pour l'installation de volets et stores à la maternelle.

Des devis doivent parvenir en mairie pour la réfection des volets du bâtiment des Balcons du Soir et pour les communs du bâtiment de l'ancien presbytère.

Commission Voirie

Réunion de la commission le 09 novembre à 18h

Questions diverses

- Commémoration du 11 novembre à 10h30 à Saint-Barthélemy-Lestra pour le dépôt de gerbe, et à 11h à Saint-Martin-Lestra pour la cérémonie
- Le compromis pour la vente de la Maison Marguerite a été signé. La vente devrait être passée avant la fin de l'année.
- Vœux de la municipalité le 17 janvier 2027
- Pose des guirlandes le 05 décembre et dépose le 09 janvier
- Fête des classes en 6 le 14 novembre. La population est invitée à l'apéritif offert par la municipalité
- La commune a signé une convention avec AXA concernant la mutuelle communale. Des informations seront mises dans les boîtes aux lettres par des représentants de la société : Madame Manon JAMET et Monsieur Ludovic POYADE.

Prochaine réunion de conseil municipal le 23 novembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

WANTED!

**La commune de Saint-Barthélemy-Lestra cherche
ASSISTANTES
MATERNELLES.**

Si vous aimez vous occuper des enfants, le métier d'assistante maternelle est fait pour vous.

Pour tout renseignement contacter
la PMI

Espace d'Action Sociale et de Santé
de Feurs - Forez-Nord
1 place Félix Nigay
42110 Feurs
☎ 04.77.26.29.89

Liste des délibérations

1° - Droit de préemption urbain parcelle A 943

Le conseil municipal décide à l'unanimité de préempter la parcelle A 943.

2° - Service de remplacement des secrétaires de mairie de la Communauté de Communes de Forez-Est

Le conseil municipal vote à l'unanimité la signature de la convention pour le service de remplacement des secrétaires de mairie de la Communauté de Communes de Forez-Est.

3° - Extension du réseau Télécom lieu-dit « Le Bœuf »

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les travaux d'extension du réseau Télécom lieu-dit « Le Bœuf ».

4° - Convention avec le département pour la bibliothèque

Le conseil municipal vote, à l'unanimité la signature de la convention avec le Département.